

# Louis XIV

## *le nouvel ordre militaire*

**L'historien Hervé Drévilion jette un regard inédit sur l'armée de Louis XIV. Avec lui, la guerre redevient un objet d'histoire légitime**

Entretien Sarah Caillaud

**H**ervé Drévilion, professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers, vient de publier *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées* (Le Seuil). On lui doit également *L'impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV* paru chez Tallandier, en 2005. Au terme de cette enquête sur le corps des officiers, il nous livre une réflexion sur le métier des armes sous Louis XIV. Au XVII<sup>e</sup> siècle, se profilent ainsi les bases d'un véritable service public au roi et à la nation. Cette époque est marquée par la professionnalisation de l'armée et la naissance d'une culture militaire nouvelle avec des exigences de discipline, d'obéissance et d'économie de moyens. Concilier ces notions nouvelles et les traditionnels idéaux guerriers a été le principal défi du Roi-Soleil. L'honneur noble des guerriers intègre progressivement la loi du mérite.

**L'Actualité. – Pourquoi avez-vous choisi l'histoire militaire, un champ d'étude boudé par les historiens ?**

**Hervé Drévilion. –** Hormis André Corvisier et quelques autres chercheurs, les spécialistes de l'époque moderne se sont peu intéressés à l'histoire militaire, considérée comme secondaire voire démodée. Méprisée par les grandes écoles historiques et souvent baptisée «histoire batailles», on lui a reproché d'être événementielle et de faire l'apologie des grands hommes. Spécialiste des pratiques culturelles, je suis venu à l'histoire militaire un

peu par hasard. En travaillant sur les traités d'escrime, je me suis intéressé aux duels et, de façon plus générale, à la violence et aux comportements belliqueux qui existaient dans la société de Louis XIV. Dans ce champ, certaines investigations n'avaient jusque-là jamais été menées. J'ai choisi le milieu des officiers, beaucoup moins connu que celui des soldats. L'histoire militaire au XVII<sup>e</sup> siècle est un des rares champs dans lequel il y ait encore beaucoup de choses à découvrir.

**S'il n'y a pas eu beaucoup d'études sur le sujet, est-ce par manque de sources ?**

L'histoire militaire est un sujet délicat à traiter à l'époque de Louis XIV. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on dispose de beaucoup de sources administratives. Par exemple, les contrôles de troupes enregistrent et décrivent les soldats entrant dans l'armée à partir de 1716, ce qui permet de connaître assez bien leur parcours. Avant cette époque, c'est presque de la préhistoire. Si les documents administratifs apparaissent avec Louis XIV, ils ne forment pas encore des séries continues et cohérentes. Le rapport à l'histoire est donc différent de celui que l'on peut avoir lorsque l'on étudie par exemple la guerre de 14-18. A partir des lettres de Poilus, on pénètre assez facilement dans l'intimité des familles et des consciences. Sous l'Ancien Régime, les individus se dérobaient un petit peu. Cela rend le sujet d'autant plus fascinant car il exige de l'historien beaucoup plus d'inventivité.

**Sur un règne de 54 ans, le royaume de France est en guerre durant 29 années. Louis XIV fait donc de l'armée la clé de voûte de la monarchie absolue. Quels sont les éléments les plus importants à retenir sur la réorganisation de l'armée ?**

Louis XIV invente l'idée d'une fonction publique. Concrètement, la notion de carrière fait son apparition.



J.-M. Photographes

*Groupe de trois cavaliers, anonyme de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, gouache sur papier (17 x 22 cm). Musée des Beaux-Arts de La Rochelle.*

Avant lui, les rois levaient des armées en fonction de leurs besoins. Ils licenciaient les hommes une fois la guerre terminée, l'armée permanente étant alors réduite à un noyau de soldats très faible. Pendant le règne du Roi-Soleil, l'appareil militaire est maintenu sur pied pendant une très longue période. Désormais, on trouve des hommes dont le métier est d'être militaire. Au plus intense des guerres de Louis XIV, l'armée est composée de 450 000 hommes pour un royaume de 20 millions d'habitants (1690), ce qui est considérable. Parmi eux, 20 000 officiers servent sous les drapeaux et constituent donc un véritable groupe social.

Par conséquent, Louis XIV invente le système des retraites en créant l'institution des Invalides en 1670. Les soldats blessés et ceux trop âgés pour servir s'y installent à partir de 1674. L'idée qu'au-delà de son service un soldat mérite d'être toujours pris en charge par l'Etat est désormais reconnue.

**L'engagement dans la carrière cesse donc d'être le privilège de quelques-uns. Comment Louis XIV fait-il pour assurer une promotion équitable à ces 20 000 officiers ?**

A l'époque de D'Artagnan, la faveur est le maître mot, car le nombre d'individus faisant carrière est assez limité. Avec Louis XIV, s'est posé le problème de gestion massive des ressources humaines. En rendant la carrière possible, le souverain doit en effet donner aux

officiers la possibilité de progresser. Mais il faut introduire des critères objectifs. Le plus juste est l'ancienneté. Ainsi, pour progresser dans la carrière d'officier, deux modalités de promotion coexistaient : au choix ou à l'ancienneté. Le corps d'officiers professionnels est désormais géré selon une norme réglementée. Pour cela, des critères d'évaluation et de contrôle du service rendu au roi sont instaurés. A partir de 1705, on invente la notation administrative. Un inspecteur porte une appréciation sur le service rendu au roi et sur les aptitudes des officiers à progresser dans la carrière.

Il convient tout de même de rester prudent et il ne faut pas imaginer une armée parfaitement organisée et régie selon des critères purement administratifs. Si de nombreuses innovations apparaissent sous Louis XIV, il ne faut pas oublier qu'il y avait aussi toute une part d'improvisation, des reliquats du système féodal et puis surtout un système, totalement étranger à la fonction publique d'aujourd'hui, les charges s'achetaient.

**Il faut donc payer pour obtenir une charge d'officier...**

Deux systèmes coexistent. Théoriquement le roi est le seul juge dans l'attribution d'une charge militaire. Il les donne gratuitement à qui il l'entend. Contrairement aux offices civils, les charges d'officiers ne constituent pas des patrimoines transmissibles de père en fils. Les charges militaires représentent plutôt ce que l'on appellerait une commission, c'est-à-dire une mis-

sion révocable confiée par le roi à un individu. Parallèlement à cette règle, un système coutumier demeure. Le titulaire d'une charge avait la possibilité de la vendre à condition d'obtenir le consentement du secrétaire d'Etat à la guerre. Alors, pourquoi achète-t-on une charge alors que l'on peut en être pourvu gratuitement ? La raison est simple : cela permet de gravir les échelons plus rapidement. La vénalité des charges a bien évidemment très mauvaise réputation y compris dans l'esprit du roi.

**Alors, pour quelles raisons le roi a-t-il toléré cette vénalité des charges militaires ?**

Il n'existe pas à l'époque de Louis XIV de service militaire obligatoire. Tous les officiers servent volontairement. De plus, ils sont financièrement engagés dans l'entretien de leurs troupes et cela à des niveaux très élevés. Les historiens appellent cela le système de l'entreprise. Pour un capitaine de cavalerie, il faut déboursier 1 500 livres par an pour entretenir sa compagnie, une somme importante quand on sait que le «smic» de l'époque, si je peux l'appeler ainsi, s'élève à 200 livres annuelles. Les officiers paient de leur propre poche le privilège de servir le roi dans des conditions assez difficiles puisqu'ils n'en tirent aucun bénéfice pécuniaire. Au près des marchands, ils peuvent faire valoir la valeur de leur charge comme garantie d'un crédit. Voilà pourquoi le roi a toléré l'existence d'une vénalité.

**Vous soulignez la détresse financière de nombreux officiers amenés à servir le roi aux dépens de leur propre fortune. Pourquoi tant d'hommes se sont-ils alors engagés dans l'armée comme officier ?**

Dans les années 1690, 40 % des chefs de familles nobles servent dans l'armée de Louis XIV. Pour que l'attrait des armes ait fonctionné de façon aussi massive, c'est que l'on est dans une société de l'honneur.

**Qu'appelle-t-on l'honneur au XVII<sup>e</sup> siècle ?**

Pour Montesquieu, dans *L'Esprit des lois*, si la peur fait tenir les régimes tyranniques et la vertu les républiques, le principe de la monarchie, c'est l'honneur. L'honneur est l'idée que chacun se fait de son devoir et de celui de la société à son égard. Cela incite des individus à s'engager durablement dans la carrière militaire. Il faut souligner que le règne de Louis XIV marque une transformation fondamentale dans la conception de l'honneur. La notion de service au roi devient une composante de l'honneur.

**Comment a-t-il imposé cette culture de service basée sur la discipline, l'obéissance et la soumission à une aristocratie plutôt rétive à ces idées ?**

La noblesse faisant la guerre est dispensée de payer un impôt en argent. Le roi concède ainsi une part de sa souveraineté à ceux venus le soutenir dans son effort de guerre. C'est l'impôt du sang. Celui-ci est censé être libéralement consenti, sans obligation d'aucune sorte. C'est le modèle de l'assistance féodale rendu par un vassal à son suzerain.

Au courage et à la liberté, vertus nobiliaires par excellence, Louis XIV impose de nouvelles exigences : le don de soi, l'obéissance, la discipline... Pour y arriver, le souverain ne peut ignorer les motivations des officiers dans une société régie par l'honneur. L'armée de Louis XIV continue donc à reposer sur le système féodal. S'il est désormais interdit de se battre en duel, les officiers conservent une certaine liberté : celle de commander leurs troupes comme ils l'entendent et de les peupler de leurs clients et serviteurs. Mais ce n'est plus une concession absolue puisque le roi possède un droit de regard. Pour acclimater les officiers à cette culture du service, la propagande monarchique joue un grand rôle. En utilisant les modèles chevaleresques, elle valorise la dimension civique du service militaire.

**Vous dites dans votre ouvrage que l'armée a constitué un «carrefour social». A-t-on cependant vu beaucoup de roturiers et officiers de fortune réussir dans l'armée ?**

L'armée n'anoblit pas, elle ruine. Si un roturier veut intégrer la noblesse, il ne faut pas entrer dans l'armée. Dans une ville comme Poitiers, l'achat d'un office civil au tribunal, le présidial, est beaucoup plus efficace. Cependant, l'idée du mérite naît dans l'armée de Louis XIV. Il s'est toujours arrangé pour satisfaire des demandes sociales extrêmement variées. Il incite les grandes familles de la noblesse de cour à embrasser la charge d'officier en leur assurant des carrières brillantes mais il donne aussi la possibilité aux roturiers de progresser dans la carrière. Le second cas était relativement rare mais possible. Un élément majeur de l'avènement du principe méritocratique sous Louis XIV est la création de l'Ordre de Saint-Louis en 1693. Attribuée aux officiers valeureux sans distinction de naissance, cette médaille peut être considérée comme l'ancêtre de la Légion d'honneur, c'est-à-dire une sanction du mérite.

**Comment Louis XIV est-il parvenu à maintenir toute une société sur le pied de guerre ?**

Comme je l'ai dit auparavant, tout le système repose sur l'honneur, c'est ce qui fait tenir les officiers et leur fait accepter les contraintes. Pour ce qui est des



Bertrand Renaud

soldats, le consentement est un peu forcé. C'est la misère qui fournit le plus gros effectifs. A la fin du règne de Louis XIV, lors des crises de subsistance de 1693 ou de 1709, l'armée devient un refuge. Par ailleurs, Louis XIV invente le système de la milice en 1688. C'est une forme de service militaire obligatoire auquel sont soumis ceux qui tirent au sort un mauvais numéro.

#### Comment Vauban se positionne-t-il vis-à-vis de la nouvelle politique guerrière de Louis XIV ?

Vauban pense la guerre dans sa totalité. Son obsession est de proportionner l'effort militaire aux capacités du royaume en termes humain et financier. «Combien d'hommes peut-on mobiliser dans un royaume de 20 millions d'habitants ?» mais encore «quelle armée peut-on entretenir avec les ressources dont on dispose ?» sont les deux problématiques qui ont guidé toute sa pensée. Vauban porte sa réflexion sur la guerre en termes économique et de gestion humaine.

Par exemple, Vauban modifie profondément l'art de la guerre dans l'infanterie. Promoteur de la baïonnette à douilles, il met fin à l'ère des piquiers, ces soldats armés de piques de quatre mètres de long. Désormais armés d'une pointe de métal fixée sur un fusil, les militaires deviennent polyvalents. La baïonnette à douille restera l'arme principale utilisée dans tous les conflits jusqu'au début de la Première Guerre mondiale.

Il est aussi un apôtre de la culture du service. Dans ses mémoires, Vauban recommande la formation

d'une armée administrative pensée comme un appareil d'Etat avec des normes strictes. Il est l'inventeur des commissions paritaires. Pour évaluer les mérites des officiers, il proposait de créer au sein de chaque régiment des sortes de conseils paritaires dans lesquels les capitaines seraient représentés ainsi que l'état-major du régiment pour valider les actions de mérite.

#### Vauban est surtout connu pour être un théoricien de la fortification avec son célèbre «pré carré»...

Le terme «pré carré» apparaît pour la première fois dans une lettre envoyée à Louvois en 1673. Encore une fois, l'idée de Vauban est de concevoir la défense du territoire de façon économique et rationnelle. Constatant que les frontières du royaume ne sont pas rectilignes et les places françaises et ennemies «entremêlées», il préconise le tracé d'une ligne claire avec un système de places fortes. Le «pré carré» consiste à ne garder que les meilleures forteresses et à abandonner celles situées dans le territoire de l'adversaire. Il souhaite ainsi rendre l'invasion du royaume de France impossible pour des raisons économiques. L'ennemi peut prendre une citadelle placée en première ligne, puis une seconde place forte, peut-être trois, mais il arrive un moment où, dans le système pensé par Vauban, le coût des sièges devient prohibitif. Artisan de la sanctuarisation des frontières de la France, il est l'inventeur de la dissuasion. D'ailleurs, en raison de leur coût, on faisait aux forteresses de Vauban les mêmes reproches que l'on fait aujourd'hui à la dissuasion nucléaire. ■

*Choc de cavalerie, école française du xvii<sup>e</sup> siècle, monogrammiste LB ou IB, huile sur toile (66 x 42 cm). Legs Chabosseau 1843, musée Bernard d'Agesci, Niort.*